#### Commune VALZIN EN PETITE MONTAGNE

Compte rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020 - 20 heures Convocation 10 septembre 2020

<u>PRESENTS</u>: BRIDE Denis, BON Hervé, DAVID Eric, COMTE Thierry, DUMONT Xavier, GAILLARD Gilles, JAUD Daniel, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, PERROD Isabelle, ROULIN Patrick, VACELET Denise, Pierre-

Gilles PAGET, Lilia CRAUSAZ.

ABSENT EXCUSE: Mme ROSELE Séverine.
SECRETAIRE DE SEANCE: VACELET Denise.

# Proposition des membres pour la commission des impôts locaux.

Les services fiscaux exigent de toute commune une commission des impôts locaux qui se réunit au minimum une fois par mandature et donne un avis sur l'évaluation des propriétés bâties et non bâties. Cette commission est composée de 6 membres titulaires et de 6 suppléants désignés par les services fiscaux à partir de la liste de 12 titulaires et 12 suppléants proposée par le conseil municipal. Ce dernier valide une liste constituée des membres de la commission de chacune des communes historiques (voir délibération en mairie).

# Présentation projet de l'ONF pour le plan d'aménagement ajout de parcelles communales pour la réorganisation de la forêt communale soumise.

Après réunion de la commission forêt le 9 juillet et le 5 septembre, l'ONF présente un projet de réintégration de parcelles non soumises au régime forestier, une parcelle à chatonnay, une à Givria, une à montadroit 1ha59 et des sapins au bout du lac de Viremont (25 ares), une sur Fétigny et savigna boisées de pins. le conseil n'est pas très favorable pour les parcelles boisées de pins. Il maintient dans le projet les parcelles : Montadroit 1HA59 (à côté du lac) 2 petites parcelles dans les coupes de Légna (22 a et 11 a) et 1 parcelle sur Marigna de 76 ares (attenant au coupe existante).

# Remboursement gaz logement F5 (logement du milieu ancienne cure de savigna).

Vu la résiliation du bail de location de monsieur PICOD Thomas en date du 31 mai 2020 d'un logement situé 4B rue de la Mairie à SAVIGNA, le stock de gaz étant de 15% dans la cuve au départ du locataire, le conseil municipal décide de rembourser le stock de gaz pour un montant de 371.95 € TTC soit 184.94 kg à 1.676 € /tonne soit 309.96 € HT et il sera facturé au nouveau locataire.

#### > Travaux logement F5.

Le conseil municipal accepte de faire réaliser un devis pour la construction d'un escalier extérieur du logement F5 pour accéder au terrain derrière l'appartement et la création d'une terrasse ainsi que la pose d'une porte intérieur pour fermer l'accès à l'étage et éviter les déperditions de chaleur.

### Révision du loyer de la cure de LEGNA.

Considérant la délibération du conseil municipal du 05 décembre 2002 et le bail de location du 27 janvier 2003 au profit de monsieur CHATENET Aurel et l'avenant n°1 au bail du 27 janvier 2003 du 06 juin 2017.

Vu la lettre recommandée avec accusé de réception en date du 20 juillet 2020 signifiant le non renouvellement du bail au 31/01/2021 pour pouvoir réhabiliter l'ensemble du bâtiment et le restructurer.

Vu le cours de l'immobilier, le conseil municipal décide de modifier le prix du loyer mensuel et

de le fixer à compter du premier octobre 2020 à quatre cent soixante-six Euros. Il indique que le loyer mensuel sera révisé chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Aucune révision de loyer ne sera appliquée au premier janvier 2021 compte-tenu de la résiliation du bail au 31/01/2021.

Autorise le maire à signer l'avenant du bail du au profit de monsieur CHATENET Aurel, tenant compte du loyer mensuel à compter du 01 octobre 2020.

# > POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- -Les travaux de voirie à Montadroit pour la récupération des eaux pluviales sont terminés ainsi que le chemin piéton à LEGNA.
- -La mise en place d'une réserve incendie à Fétigny est en cours, les travaux chemins de Provent vont débuter.
- -A savigna suite à la mise en place d'un poteau incendie, il reste le point à temps à réaliser.
- -Les travaux de défense incendie de la salle du martelet débuteront le 20/10/2020.

Au martelet il faut mettre une planche vers le terrain de boules, voir pour la gouttière avec l'entreprise MARILLER et voir l'entreprise VITTET.

Les travaux à la salle de « La côtes des vignes » sont en cours.

-Chatonnay le pont a été nettoyé

Chemin du Pilandre : enlèvement de la renouée du Japon.

En dessous de Fétigny sur le valzin, projet mené par le parc naturel du haut-jura pour supprimer le passage à gué et faire un passage en bois ou un ponton pour donner une continuité au ruisseau.

## ➤ **AFFOUAGE 2020-2022**:

Les parcelles suivantes sont mises à l'affouage :

A FETIGNY : PARCELLE 5, à LEGNA : PARCELLE 30 et à SAVIGNA : PARCELLE 26 et éclaircies des parcelles 22,23,24 à 5€ le m3.

### > MOTIVATION CERTIFICAT D'URBANISME M. RONCALLI Damien :

Monsieur le Maire présente la demande de certificat d'urbanisme de monsieur RONCALLI Damien concernant la parcelle ZB 55 sise à UGNA pour développer une activité traiteur charcuterie inexistante sur le territoire. Considérant que l'objectif de la municipalité de Valzin en Petite Montagne est de maîtriser au maximum en termes d'urbanisme les zones constructibles sachant que la commune ne possède aucun terrain constructible. La parcelle ZB 55 est facilement accessible et que les travaux envisagés permettent le stationnement de la clientèle et le traitement des effluents liés à son activité ne créant pas de nuisances publiques. Le projet à proximité d'une voirie communale existante en bordure de laquelle tous les réseaux sont présents : eau, électricité, téléphone, DECI, ramassage des ordures ménagères, services postaux, n'entraîne pas de surcoût de dépenses publiques. Après en avoir délibéré et s'appuyant sur sa connaissance du village, le conseil municipal demande que ce certificat d'urbanisme reçoive un avis favorable.

#### > Questions et informations diverses.

-Subvention festival les gueules de bois, la subvention de 400 € sera versée malgré l'annulation du festival, cela va permettre à l'association de payer les frais engagés.

Suite au passage de semi-remorques allant à la miellerie à Savigna, un devis va être demandé pour améliorer ce chemin.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 23 heures 40.